

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

N° 2023- 013 – SCHEMA CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	15
Absents :	04
Votants :	19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Dans le cadre du projet d'aménagement schéma cyclable, il est proposé de solliciter auprès du Département la subvention amendes de police.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE la subvention amende de police, auprès du Département du Nord.

ETABLIT le plan de financement de l'opération suivant :

Plan de financement de l'opération

Montant de l'opération :	8 911,00 € H.T.	10 693.20 € T.T.C.
Amende de Police (75 %)	6 683.25 €	
Commune	4 009.95 €	(dont 1 782.20 € de TVA)

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 21522059 20230328 D2023_013DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023